

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0875

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Francheville - Sainte Foy lès Lyon

objet : **Construction d'une déchetterie sur les deux communes - Individualisation de l'autorisation de programme - Opération 708**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le nombre de vingt déchetteries a été retenu et approuvé par la délibération n° 90-1487 en date du 22 octobre 1990 et confirmé par le Bureau en septembre 1998, pour couvrir les besoins de la Communauté urbaine. Aujourd'hui, seules douze déchetteries sont ouvertes au public. L'augmentation constante de la fréquentation et du volume des déchets collectés conduit la Communauté urbaine à proposer la création d'une déchetterie dans les communes de Francheville et de Sainte Foy lès Lyon.

Cette construction compléterait le dispositif dans l'ouest lyonnais et permettrait, par ailleurs, d'améliorer le fonctionnement de la déchetterie de Saint Genis les Ollières dont la fréquentation actuelle est incompatible avec son implantation et l'exiguïté de la parcelle.

La recherche de sites susceptibles d'accueillir une telle installation a abouti avec la participation et l'accord des communes de Francheville et de Sainte Foy lès Lyon, à proposer le projet de construction d'une déchetterie rue de la Gare sur des terrains situés de part et d'autre des limites communales.

Le projet comprend la construction :

- de dix quais de déchargement,
- de zones d'accueil de containers spécifiques,
- des locaux nécessaires à la gestion de la déchetterie,
- de l'aménagement des voies d'accès et de circulation tant pour les usagers que pour les véhicules de l'exploitant.

Le programme présente également la construction d'un logement de gardien pour assurer la surveillance et la sécurité du site hors période d'ouverture et l'extension du réseau public d'assainissement nécessaire à la desserte du projet.

Sur les bases d'une étude de faisabilité réalisée par la direction logistique et bâtiments, le montant de cette opération est évalué à 1 085 000 € TTC.

Par délibération en date du 26 avril 2002, cette opération a été individualisée partiellement et un crédit de paiement a été inscrit uniquement pour l'année 2002. Le montant pour cette année est de 35 000 €.

Compte tenu de l'avancement de ce dossier, il est proposé, d'une part, de recadrer les crédits de paiements selon un nouvel échéancier et, d'autre part, d'individualiser la totalité de l'opération sans modifier le total de l'opération, en répartissant les crédits de paiement selon le calendrier ci-après.

Francheville - Sainte Foy lès Lyon	2002		2003		2004	
	1er semestre	2° semestre			1er semestre	2° semestre
travaux préparatoires						
finalisation des études	*	*				
dépôt de permis construire et de démolir	*					
dépôt et instruction du dossier d'autorisation	*	*				
travaux de démolition de l'existant		10 000 €				
consultation des entrepreneurs		*				
travaux y compris raccordements aux réseaux				130 000 €	945 000 €	
total		10 000 €		130000 €		945 000 €
total opération						1 085 000 €

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du bureau restreint le 21 octobre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0568 en date du 26 avril 2002 et celle n° 90-1487 en date du 22 octobre 1990 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Décide :

a) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme 08 - écologie urbaine pour l'opération 708 - construction d'une déchetterie dans les communes de Francheville et de Sainte Foy lès Lyon pour les montants indiqués ci-dessus,

b) - le recadrage des crédits de paiement de cette opération selon l'échéancier proposé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,